

INTERNES

Nouveaux membres Depuis août 2011, les personnes suivantes travaillant dans le domaine du théâtre ont adhéré à notre association professionnelle :

Grawit Nawa, Winterthur, actrice
Heyerick Felicitas Helena, Zurich, actrice en formation
Hommel Martin, Lustmühle, acteur
Kobler Claudia, Zurich, metteuse en scène
Maurer Julia Katharina, Berne, actrice
Offner Simona, Zurich, actrice
Scherler Martina, Bâle, productrice
Schipper-Admoni Hagar, Zurich, actrice
Stock Stephan, Zurich, acteur
Winistörfer Joy, Zurich, actrice

Bienvenue !

Guide de production Depuis peu, les membres de l'ACT peuvent bénéficier d'un guide de production qui répond à des questions au sujet de la production théâtrale indépendante. Il est possible de se renseigner sur les sujets suivants en ligne : déroulement d'une production dans le temps, finances (soumission d'un dossier, budget, contrôle des coûts), coproductions et lieux de représentation, publicité et médias, principes administratifs (fondation d'association, droits d'auteurs et d'interprétation, cotisations sociales, etc.). De plus, le guide de production comporte de nombreux modèles (p. ex., pour le budget) et des références en ligne et imprimées pour approfondir certains sujets.

Le guide de production est disponible pour les membres de l'ACT au www.a-c-t.ch/mitglieder/mitgliederbereich/. Le mot de passe sera envoyé par courriel à tous les membres sous peu.

Fonds théâtre-vidéo Les membres de l'ACT ont la possibilité de faire enregistrer intégralement et à bon compte leurs productions de théâtre indépendant. Le fonds théâtre-vidéo prend en charge une importante partie des coûts liés à un enregistrement de haute qualité. Une copie est transmise à la Collection suisse du théâtre, afin d'accroître la documentation des projets de théâtre indépendant.

En 2011, ce service de l'ACT était plus prisé que jamais. Selon notre estimation, le fonds théâtre-vidéo a soutenu 52 enregistrements intégraux en 2011, alors que le budget en prévoyait 40. Par conséquent, l'ACT ne peut plus accepter de nouvelles productions à enregistrer. Malgré la dissolution des provisions, le fonds ne dispose plus d'argent pour 2011.

Cependant, il est réjouissant de savoir que le financement de 40 enregistrements est déjà assuré pour les exercices 2012 et 2013, respectivement. Nous tenons à remercier chaleureusement la fondation culturelle suisse pour l'audiovisuel (Schweizer Kulturstiftung für Audiovision) et la fondation Ernst Göhner pour leurs contributions généreuses au fonds théâtre-vidéo.

SECURITÉ SOCIALE / POLITIQUE CULTURELLE

**Du Conseil juridique :
droits d'auteurs et droits
d'interprétation**

Lors d'une production théâtrale, il faut tenir compte des droits d'auteur-e-s et des droits des musicien-ne-s. Dans certaines situations, les interprètes ont également droit à des redevances. Nous aimerions remercier Reto Finger (président de l'ADS, autrices et auteurs de Suisse) ainsi que Michael Egli et Annina Lutz de SWISSPERFORM, qui ont vérifié la pertinence du texte suivant.

BERUFSVERBAND
DER FREIEN
THEATERSCHAFFENDEN

ASSOCIATION
DES CRÉATEURS DU
THÉÂTRE INDÉPENDANT

ASSOCIAZIONE
CREATORI TEATRALI
INDIPENDENTI

ACT

Bollwerk 35, CH-3011 Bern
Tel. 031 312 80 08 | Fax 031 312 80 49
www.a-c-t.ch | info@a-c-t.ch

Redevances des auteures et des auteurs

Les productions théâtrales sont des textes soumis aux droits d'auteur. Il est donc obligatoire d'indemniser les auteur-e-s pour la reproduction de leurs œuvres. Le droit d'utilisation (mise en scène, enregistrement, arrangement, etc.) doit être demandé auprès de l'éditeur ou de l'auteur-e. La part du produit d'une reproduction varie de 10 % à 15 % par représentation, mais au minimum à 150 francs. Plus de renseignements sur l'honoraire des auteur-e-s lorsqu'il s'agit d'une œuvre sur commande : www.a-c-t.ch/dienstleistungen/richtgagen-loehne et www.a-d-s.ch (autes et auteurs de Suisse).

Représentation et exécution publique d'œuvres musicales

Les compositeurs-trices, interprètes et producteurs-trices d'œuvres musicales ont droit à des redevances – sous certaines conditions et pour une durée limitée – lorsque leurs œuvres sont reproduites en public ou exécutées par des musiciens en public. Ce principe est valable pour les phonogrammes du commerce (p. ex., un CD) et pour les phonogrammes non disponibles dans le commerce. En Suisse, la gestion de ces droits est effectuée par les sociétés de gestion suivantes : la SUISA gère les droits des compositeurs-trices (droits d'auteur) et la SWISSPERFORM gère les droits des interprètes et des producteurs-trices (droits voisins). Lorsqu'un groupe de théâtre veut utiliser de la musique ou employer des musiciens qui en exécutent, elle doit acquérir les droits en question auprès de la SUISA, qui est également responsable pour la facturation des tarifs pour elle-même et pour SWISSPERFORM. Des formulaires pour obtenir l'autorisation d'utiliser de la musique en public sont disponibles sur la page :

<http://www.suisa.ch/fr/services/centre-de-telechargement/> > tarifs > droits d'exécution > tarif commun K, « Concerts et productions analogues ». La redevance se calcule sur la base des recettes de la représentation et de la durée de l'utilisation du phonogramme. Renseignements supplémentaires : www.suisa.ch

Redevances des interprètes de films, téléfilms, phono- et audiogrammes

Les interprètes de l'audiovisuel qui ont participé à des productions de théâtre, de films, téléfilms, phono- et audiogrammes (p. ex., en tant qu'acteur, musicienne, speaker ou danseur) ont droit à des redevances. Sont également compris les spots publicitaires (image et son). Il faut cependant que la production soit diffusée en Suisse par des radios et télévisions. Dès que la participation d'un-e interprète est répertoriée dans la banque de données des œuvres, il est possible de calculer la redevance. Il est important que les interprètes informent régulièrement SWISSPERFORM sur leurs projets audiovisuels, afin que la banque de données soit aussi complète que possible. Pour toucher à la redevance, les interprètes doivent aussi adhérer à SWISSPERFORM. L'adhésion est gratuite et peut être effectuée sur : <http://www.swissperform.ch/fr/membres-ayants-droit/interpretes-de-phonogrammes/adhesion.html>. Pour toute question sur la répartition des redevances : 044 269 70 54 ou sur www.swissperform.ch.

Prise de position de l'ACT sur la promotion de la relève de Pro Helvetia dès 2012

Fin septembre 2011, le Conseil national et le Conseil d'État ont débattu d'une augmentation du budget octroyé à l'encouragement de la culture. Le Parlement a approuvé, entre autres, l'augmentation du crédit du cinéma, mais il a refusé celui pour la Fondation Pro Helvetia auquel les acteurs culturels, dont l'ACT, attachaient une importance particulière. Le crédit-cadre accordé à Pro Helvetia pour la période 2012-2015 reste à 140,4 millions de francs, tel que proposé par le Conseil fédéral. Les répercussions de cette décision se feront sentir ces quatre prochaines années.

À l'occasion d'une rencontre avec les associations culturelles le 13 octobre 2011, à Berne, Pro Helvetia a présenté ses schémas d'encouragement 2012 en matière de relève et de médiation artistique, le nouveau règlement d'organisation et l'ordonnance sur les subventions de la fondation. Après la rencontre, l'ACT a rédigé une prise de position sur la conception de la promotion de la relève.

L'ACT demande notamment :

- une promotion de la relève stable et durable qui se base sur des bourses et non pas sur des concours ;
- des renseignements concrets sur le nombre de bourses prévu dans les années à venir ;

- des bourses pour la promotion de la relève qui ne seront pas prélevées dans le budget existant pour d'autres bourses.

www.a-c-t.ch

Temps de travail au théâtre

Dans le cadre de la Solution, *artos* et ERGOrama ont conçu un dépliant sur le temps de travail dans le spectacle qu'ils envoient à tous les théâtres de la Suisse romande, membres de Solution, *artos*-ERGOrama. Le dépliant comporte les grandes lignes de la loi sur le travail et son application dans les arts de la scène.

La loi sur le travail a pour objectif de protéger la santé des employé-e-s de tout préjudice imputable au poste de travail. Ses prescriptions s'articulent autour de deux axes : premièrement, celui de la protection de la santé au sens large, deuxièmement, celui des durées du travail et du repos. *Artos*-ERGOrama – une organisation qui s'engage pour la prévention et la sécurité au travail – a rédigé ce dépliant en collaboration étroite avec la Confédération.

Le dépliant comporte des renseignements sur les bases légales les plus importantes et des suggestions pour une répartition du temps de travail qui bénéficie autant à la production théâtrale qu'à la santé des participant-e-s.

www.artos-net.ch/documentation

Pétition

Le conseil municipal de la ville de Genève a décidé de couper 1 million sur les 1,9 millions alloués à la création indépendante pour l'année 2012. C'est-à-dire plus de 50%. Merci de signer cette pétition, car il faut que le Conseil Municipal corrige ces décisions afin que « Genève ville de culture » reste une réalité et pas un slogan du passé ! Si cette coupe est confirmée, ce serait une catastrophe pour la création indépendante à Genève !

www.petitions24.net/pas_de_coupe_dans_le_budget_de_la_culture_a_geneve

Le dialogue culturel national est lancé

La Confédération, les cantons, les villes et les communes ont signé une convention sur le dialogue culturel national le 25 octobre 2011. Cet accord constitue une première étape vers la mise en œuvre du message culturel adopté récemment par le Parlement, qui prévoit une collaboration accrue entre les différents échelons étatiques en matière de politique culturelle.

www.news.admin.ch

La médiation culturelle sauvera-t-elle le monde (de la culture) ? 20 janvier 2012, Literaturhaus Basel

La médiation culturelle doit générer des compétences sociales, favoriser les performances scolaires, amener un nouveau public à la culture et conscientiser les consommateurs de culture. En a-t-elle les moyens et quel est son ancrage politique et administratif ? Qu'est-ce qui changerait si la médiation relevait de la culture ou de l'éducation ? Et quel est l'apport des instances de coordination ?

www.prohelvetia.ch/Forums-sur-la-mediation-culturelle

INFORMATIONS

theaterkritik.ch en ligne dès maintenant

« Chers agents du théâtre, chères et chers collègues,

Le 3 novembre 2011, le site critiquetheatrale.ch a été mis en ligne. Grâce aux nombreuses inscriptions des compagnies et des maisons de théâtre, le site comportait des critiques et des annonces dès son lancement. Un grand merci donc à tous ceux et celles qui ont participé à ce projet ou qui ont suivi son développement en tant que lecteur ou lectrice !

Les installations techniques ne fonctionnent pas encore toutes comme il faut : par exemple, la fonction des commentaires est encore en cours de réalisation. Elle permettra aux utilisateurs du site de partager leurs impressions d'une représentation ou de commenter les critiques. Il nous ferait plaisir si vous utilisiez cet outil et participiez ainsi au contenu du site.

Ce projet pilote prendra fin après une année. Ensuite, nous déciderons de la suite de critiquetheatrale.ch. Bien sûr, nous espérons pouvoir assurer la survie du site ; toute contribution et tout commentaire sont les bienvenus.

Plus de renseignements sur : www.theaterkritik.ch

Avec mes meilleures salutations,

Lena Rittmeyer, cheffe de projet »

theatre.ch

Les travaux du site theatre.ch vont bon train. La nouvelle version sera mise en ligne ces prochains jours. Depuis peu, le site theatre.ch travaille avec guide.com, ces derniers se chargeant de l'arrière-plan. Nous informerons régulièrement les client-e-s de theatre.ch sur la progression du projet.

3^e édition « Assurer l'indépendance »

En collaboration avec Hans Läubli et Yolanda Schweri, l'ACT met à jour la brochure « Assurer l'indépendance – Guide des assurances sociales à l'intention des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel, salariés et indépendants ». Pour répondre au souhait des intermittents, le guide paraîtra de nouveau sous forme imprimée. Il contiendra une trentaine de pages et il sera disponible en allemand et en français. La 3^e édition du guide correspond en majeure partie à l'édition de 2004, mais elle comporte quelques nouveaux chapitres et toutes les données ont été mises à jour. La brochure révisée sera publiée en avril 2012, mais elle peut être commandée de suite auprès de l'ACT, info@a-c-t.ch. Les membres de l'ACT recevront la brochure au printemps 2012.

Nouvelle direction de la SSA

Le Conseil d'administration de la SSA, lors de sa séance extraordinaire du 15 novembre dernier, a nommé à l'unanimité la nouvelle direction de la société : M. Jürg Ruchti, directeur et M. Patrick Willy, directeur des finances et des ressources humaines avec fonction de directeur adjoint. Le Conseil d'administration tient aussi à remercier l'ensemble du personnel de la société pour la qualité de son engagement au service des auteur-e-s et tous ses membres et partenaires pour leur confiance. C'est donc en plein dynamisme que la SSA poursuit et développe sa mission en faveur des acteurs culturels et actrices culturelles.

www.ssa.ch/de/home.htm

Demandes Pro Helvetia dès le 1^{er} janvier 2012

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia joue désormais à fond la carte de l'électronique pour ce qui concerne le dépôt des requêtes. À partir du 1^{er} janvier 2012, les artistes sont invités à soumettre leurs demandes de soutien exclusivement en ligne. Le portail www.myprohelvetia.ch les accompagne pas à pas dans la saisie de leurs requêtes en les informant et en les aidant à enregistrer leurs données.

www.prohelvetia.ch

Canton de Fribourg : aides pluriannuelles pour 2012 à 2012

Le Conseil d'État de Fribourg a décidé d'accorder huit aides pluriannuelles à la création pour les années 2012 à 2014. Ces aides représentent un montant total de 1 970 000 francs (moyenne par année), soit 54 % du budget annuel consacré à la promotion de la culture. Pour les huit bénéficiaires, il s'agit d'un renouvellement de leur aide qui a été décidé à la suite d'une évaluation positive de leur travail. Pour les années 2009 à 2011, des aides pluriannuelles à la création ont été accordées aux bénéficiaires suivants :

Théâtre des Osses, Centre dramatique fribourgeois : 1 100 000.- par année ; Ensemble vocal Orlando : 100 000.- en 2012, 110 000.- en 2012 et 110 000.- en 2014 ; Compagnie Fabienne Berger: 130 000.- par année ; Da Motus (danse) : 130 000.- par année ; Belluard-Bollwerk International Festival : 150 000.- par année ; Fri-Art: 95 000.- par année ; Opéra de Fribourg : 160 000.- par année et RésiDanse fribourgeoise (Espace Nuithonie) : 100 000.- par année.

www.fr.ch/actualites

Nombre de spectateurs dans le théâtre indépendant

Avec le concours de l'ACT, de l'atp et de l'astej, l'Institut des études théâtrales (Institut für Theaterwissenschaft) de l'Université de Berne a enquêté le nombre de spectateurs aux représentations du théâtre indépendant. Une estimation prudente se basant environ sur la moitié des lieux de représentation révèle que le théâtre indépendant attire environ 1,7 million de spectateurs et de spectatrices par année. Ce résultat est supérieur au nombre de spectateurs des théâtres municipaux.

Un rapport détaillé sur l'enquête et le calcul de ces chiffres sera publié dans un livre intitulé « Theater der Schweiz » (Théâtres de la Suisse) qui paraîtra à l'occasion du

20^e anniversaire de l'Institut des études théâtrales en janvier 2012.

Mise en ligne du site
web plateaux.ch

Plateaux.ch est le nouveau site de promotion des spectacles romands en tournée mis en place par des professionnels du spectacle. Ce site s'adresse en premier lieu aux programmateurs suisses et étrangers, afin de leur faciliter l'organisation de visionnements de spectacles de théâtre et de danse de Suisse romande. La Corodis, le Pool des théâtres romands et l'Union des théâtres romands (UTR), à l'origine du projet, en assurent la promotion auprès des programmateurs suisses et étrangers, avec l'appui de Pro Helvetia. Tous les spectacles suisses romands programmés dans au moins 2 lieux du Pool, de l'UTR ou reconnus par Reso (liste des lieux sur demande) et/ou soutenus par Pro Helvetia peuvent y figurer. Plateaux.ch vous invite à inscrire vos productions dans les meilleurs délais afin que le site soit le plus complet possible. Vous pouvez demander un accès sur le site à la page suivante : www.plateaux.ch/inscrivez-votre-spectacle

www.plateaux.ch

« Théâtre de la
Grenouille » reçoit le
prix d'encouragement
de la Fondation Oertli

L'ACT félicite Charlotte Haldi (membre de l'ACT) et les autres membres directeurs du Théâtre de la Grenouille pour leur prix d'encouragement de la Fondation Oertli ! Le théâtre multilingue de Bienne a reçu ce prix d'encouragement doté de 15 000 francs de la fondation zurichoise Oertli pour la création de « Eye of the Storm ». La fondation tient ainsi à mettre en valeur l'engagement du théâtre au service de la compréhension et de l'entente entre les régions linguistiques du pays.

Prix de reconnaissance
à Claudia Rüegsegger

Nous félicitons chaleureusement Claudia Rüegsegger, membre de l'ACT, pour le prix de reconnaissance de la fondation culturelle de Saint-Gall ! Ce prix est doté d'une bourse de 15 000 francs. La fondation reconnaît ainsi le travail de longue date de Claudia Rüegsegger en tant que pédagogue de théâtre, actrice, metteuse en scène et gestionnaire culturelle dans la Suisse orientale et notamment sa fonction de directrice du Théâtre Momoll (www.momoll-theater.ch) à Wil.

www.momoll-theater.ch/media/MM_Kulturstiftung_0411.pdf

Spielart 2011 Munich

Pour la neuvième fois depuis 1995, Munich servira de scène au théâtre contemporain mondial du 18 novembre au 4 décembre. Tilmann Broszat et Gottfried Hattinger ont composé un programme qui suit des questions d'actualité avec des protagonistes notoires et des nouveaux venus durant 17 jours à travers 70 événements et qui présente des formes et des formats artistiques surprenants. Plus de 200 artistes venus de la France, de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Norvège, de Suède, des Pays-Bas, de la Belgique, d'Italie, d'Espagne, de la Finlande, d'Allemagne, d'Autriche, de la Pologne, de la Russie, de Colombie et des États-Unis y participent. En ouverture, le festival produira deux mises en scène on ne peut plus actuelles du Japon.

www.spielart.org

APPELS D'OFFRES

Theater-Horizonte, 1^{er}
concours d'auteurs de
Langenthal : « heute ist
gestern und morgen »

Le théâtre überLand, théâtre suisse d'auteurs à Langenthal, organise un concours d'auteurs pour les dramaturges suisses et vivant en Suisse qui rédigent ou créent une courte pièce de théâtre avec comme sujet « heute ist gestern und morgen » (aujourd'hui est hier et demain). Trois des pièces soumises seront mises en scène par le théâtre überLand et présentées au public le 4 mai 2012 au théâtre municipal de Langenthal. Le prix est un prix de reconnaissance doté d'une bourse de 2000 francs. Les inscriptions sont possibles jusqu'au **30 novembre 2011**, les pièces doivent être soumises avant le **15 février 2012**.

www.theater-ueberland.ch

Poste vacant dans le
Vorstadttheater Basel

Le Vorstadttheater Basel cherche une nouvelle présidence à 80 % dès le 1^{er} janvier ou selon entente. Le théâtre cherche une personne qui a une bonne affinité avec le théâtre, de l'expérience dans les domaines de la gestion culturelle, des relations publiques et de l'administration. Vous devriez posséder des compétences en économie d'entreprise et des connaissances du monde culturel et théâtral. De plus, vous devriez aimer le travail en groupe et la communication. Les candidatures sont

à soumettre avant le **1^{er} décembre 2011**.

www.vorstadttheaterbasel.ch/cms/front_content.php?idcat=213

Rencontre théâtrale du
4 au 20 mai 2012 à
Berlin, Stückemarkt

Les dramaturges et éditeurs de théâtre de toute l'Europe sont appelés à soumettre des pièces de théâtre inédites en langue allemande et anglaise. Une nouveauté de cette année : le Stückemarkt (marché aux pièces) accepte également des concepts pour des projets théâtraux collectifs. Un jury choisira les auteur-e-s sur la base d'une mise en lecture scénique et aussi des projets théâtraux invités au laboratoire de projets. Le marché aux pièces attribue trois prix pour l'encouragement de nouvelles pièces de théâtre. Délai de soumission : le **15 décembre 2011**.

www.stueckemarkt.de

www.berlinerfestspiele.de/de/aktuell/festivals/03_theatertreffen/tt12_forum/tt12_forum_1.php

PREMIO – Prix
d'encouragement pour
les jeunes artistes de la
scène

Les jeunes compagnies peuvent se porter candidats dès maintenant pour le concours PREMIO 2012. Voici les dates clé pour l'appel d'offres 2012 : Les personnes intéressées remettent leurs dossiers d'ici au **1er janvier 2012**. Lors de la demi-finale le 17 mars 2012, huit participants pourront présenter des esquisses scéniques d'une durée de 20 minutes à la Manufacture HETSR à Lausanne. La finale aura lieu le 19 mai 2012 au Théâtre Südpol à Lucerne. La compagnie gagnante bénéficiera d'une contribution d'au moins 25 000 francs d'un montant total de 35 000 francs.

Sont recherché des jeunes artistes de la scène de la Suisse et du Liechtenstein ainsi que des artistes suisses qui travaillent à l'étranger et qui prévoient revenir en Suisse. La production doit être tout au plus une troisième mise en scène ou chorégraphie de la compagnie. Les travaux de fin d'études sont exclus.

www.premioschweiz.ch

Prix Kathrin-Türks 2012
pour auteures du théâtre
jeune public

Le Landestheater Burghofbühne et la caisse d'épargne Dinslaken-Voerde-Hünxe décernent ensemble le prix Kathrin-Türks 2012.

Ce prix a été fondé en 1986 et il est décerné tous les deux ans. Selon l'esprit de Kathrin Türks, cet appel d'offres s'adresse exclusivement aux femmes – auteures de renom tout autant que débutantes talentueuses.

L'appel d'offres de cette année n'a pas de sujet déterminant. Les auteures de langue étrangère peuvent soumettre leurs pièces si une traduction allemande est disponible. Les droits de la pièce peuvent appartenir à un éditeur, mais la pièce elle-même doit être inédite en langue allemande. La remise des prix aura lieu le 11 mai 2012 à Dinslaken.

Le prix comporte une somme d'argent d'une valeur de 7500 euros et une première représentation (y compris la couverture des tantièmes) au printemps 2013 au Landestheater Burghofbühne.

Veillez envoyer les documents suivants au plus tard le **15 janvier 2012** (date du timbre postal) :

- six exemplaires imprimés et anonymes du manuscrit ;
- une page de titre séparée avec le nom de l'auteure ;
- un exemplaire digital du manuscrit en format PDF (par courriel à : info@burghofbuehne-dinslaken.de) ou par CD-Rom ;
- une courte biographie

au Landestheater Burghofbühne, mot clé : KTP 2012, Gerhard-Malina-Straße 108, 46537 Dinslaken.

La participation multiple est possible. Les dossiers manuscrits ainsi que les soumissions venant de la part d'auteurs masculins sont exclus. Le renvoi des dossiers après la clôture de la procédure de sélection n'est pas prévu.

Appel à candidature
pour une résidence
d'écriture dans la
Basse-Autriche

Dans le cadre d'un programme d'échange avec l'AdS (Atrices et auteurs de Suisse), la maison littéraire indépendante de Basse-Autriche, *Unabhängiges Literaturhaus Niederösterreich* (www.ulnoe.at), offre la possibilité à une auteure ou un auteur de passer le mois de mai 2012 à Stein/Krems. L'atelier dans la maison littéraire présente des conditions de travail idéales dans un environnement calme proche du Danube. Krems est située à 70 km de Vienne. Le

séjour est gratuit. La bourse est constituée d'une somme de 1000 euros ainsi que d'un forfait sur les frais de voyage. Il y a la possibilité d'échanger avec des acteurs culturels et de participer aux événements sur place. Le séjour comprend également une lecture publique organisée par la maison littéraire à une date convenue avec l'auteur ou l'auteure.

L'appel d'offres s'adresse aux auteures et auteurs suisses ou résidents en Suisse qui ont déjà publié une œuvre littéraire dans une maison d'édition de langue allemande grâce à un soutien financier.

Candidatures : Les personnes intéressées envoient un dossier comportant un extrait de dix pages de leur texte, un aperçu du projet, des données bibliographiques et une photo récente au secrétariat de l'AdS, Konradstrasse 61, 8031 Zurich. Délai : le **31 janvier 2012**.

www.a-d-s.ch

**Appel à candidature
pour une résidence
d'écriture dans le Nord
de la France en 2013**

La Villa Marguerite Yourcenar, Centre de résidence d'écrivains européens géré par le Conseil général du Nord, accueille chaque année, durant un à deux mois, des écrivains venus de toute l'Europe pour y poursuivre ou y achever un manuscrit sur le site exceptionnel et verdoyant de l'ancienne propriété familiale de Marguerite Yourcenar (1903-1987).

Peuvent poser leur candidature les auteurs résidant en Europe et/ou ayant publié chez un éditeur européen au minimum un livre (les publications à compte d'auteur sont exclues). Tous les genres littéraires sont acceptés. Les candidats sont sélectionnés par un jury indépendant constitué de spécialistes et de personnalités issues du monde littéraire européen. La résidence à la Villa Marguerite Yourcenar est assortie d'une bourse mensuelle de 1800 euros.

Date limite du dépôt des dossiers de candidature : **31 janvier 2012**.

www.institutfrancais.de

**Concours de projets
culturels réalisés avec
des écoles**

Le programme Éducation et culture de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne lance le concours « tête-à-tête » récompensant des projets culturels réalisés avec des écoles. L'organisateur recherche des projets de médiation novateurs, élaborés et mis en œuvre en étroite collaboration entre acteurs et actrices culturels et élèves des écoles dans toutes les branches artistiques.

Dans une phase de qualification ouverte, les personnes et institutions autorisées à participer au concours peuvent soumettre des idées de projets jusqu'au **31 janvier 2012**. Au maximum dix scénarios seront retenus pour être réalisés et recevront des subventions comprises entre 10 000 et 50 000 francs.

www.erz.be.ch

**Séjour pour artistes et
chercheurs à l'Institut
Suisse de Rome en
2012-2013**

Chaque année académique, l'Institut Suisse de Rome (ISR) met au concours douze résidences de travail à la Villa Maraini à Rome, son siège principal. Son appel d'offres s'adresse aux artistes de toutes les disciplines et aux chercheurs universitaires (sciences humaines et sociales, sciences naturelles, etc.). Le concours est ouvert aux citoyens suisses ou résidents en Suisse, ou à quiconque peut faire état de liens avec des institutions culturelles ou scientifiques suisses et aux personnes âgées de 40 ans maximum à l'échéance de la mise au concours. Les candidat-e-s devront présenter des projets ou programmes de travail qui justifient un séjour à Rome.

À part leur propre recherche ou travail, il est demandé à tous les membres une contribution artistique ou scientifique au cours de l'année. En outre, ils sont tous invités à participer à un projet établi par la direction au début du séjour.

Les demandes d'admission doivent être envoyées d'ici au **1^{er} février 2012** au plus tard.

www.istitutosvizzero.it/de/Mitglieder-Gaeste

**Bourses SSA 2012 pour
les compositeurs de
musique de scène**

Attribution jusqu'à dix bourses de 2000 à 4000 francs chacune (pour un montant total de 30 000 francs par année) pour les compositeurs de musique de scène afin d'encourager les auteurs dramatiques à commander à des compositeurs suisses

des musiques originales.

Les prochains délais pour la soumission de projets sont **le 20 février, le 7 mai, le 6 août et le 29 octobre 2012.**

<http://www.ssa.ch/portrait/culturel/actionsspectacles.html>

Aide SSA 2012 à la commande d'écriture dramatique

Soutien financier à des théâtres producteurs et des compagnies professionnelles en Suisse, afin de les encourager à commander l'écriture de nouvelles pièces originales à des auteurs suisses (membres de la SSA). Le soutien total est de 40 000 francs par année. Les prochains délais pour la soumission de projets sont **le 24 février, le 11 mai, le 10 août et le 2 novembre 2012.**

<http://www.ssa.ch/portrait/culturel/actionsspectacles.html>

Bourses SSA 2012 pour la traduction de pièces de théâtre

Attribution sur concours jusqu'à trois bourses pour un montant global de 10 000 francs récompensant des traducteurs qui projettent de traduire en allemand, en français ou en italien une œuvre théâtrale d'un auteur contemporain vivant, écrite dans l'une de ces mêmes langues. La pièce dans sa version traduite doit être avec certitude mise en production ou en lecture publique. Les prochains délais pour la soumission de projets sont **le 24 février, le 11 mai, le 10 août et le 2 novembre 2012.**

<http://www.ssa.ch/portrait/culturel/actionsspectacles.html>

Aide SSA 2012 à l'édition d'œuvres théâtrales

Nouvellement, la SSA soutient l'édition d'œuvres sociétaires de la SSA avec une contribution de 2000 francs par éditeur à condition que les auteurs peuvent garder leurs droits d'exécution et les droits d'arrangement. Les quatre délais pour la soumission du dossier sont **le 24 février, le 11 mai, le 10 août et le 2 novembre.**

<http://www.ssa.ch/portrait/culturel/actionsspectacles.html>

6^e Secundo festival de théâtre

Le festival 2012 aura pour thème « La dignité humaine ». Peuvent participer au concours des compagnies confirmées ou émergentes, des artistes de la scène professionnelle ou amateur, du théâtre scolaire et d'étudiants (dès 10 ans), ainsi que des troupes ad hoc et des auteur-e-s.

Délai d'inscription : **29 février 2012.**

www.secondofestival.ch

Résidences dans l'espace arabe, en Afrique du Sud et en Inde

Les bureaux de liaison de Pro Helvetia en Égypte, en Inde et en Afrique du Sud soutiennent d'une part des séjours en atelier de plusieurs mois, et d'autre part de courts séjours de recherche. Peuvent déposer leur candidature des artistes et créateurs culturels suisses dans les domaines des arts visuels, de la musique, de la littérature, du théâtre ou de la danse. Les personnes intéressées à un séjour en atelier en 2012 déposeront leur candidature jusqu'au **1^{er} mars 2012**. Les candidatures pour séjours de recherche peuvent être déposées en tout temps. Toutes les candidatures sont à envoyer par courrier électronique via www.myprohelvetia.ch.

Renseignements : www.prohelvetia.ch/Residenzen.871.0.html?&L=0

Transfert Théâtral (TT)

Des bourses franco-allemandes pour la traduction de textes de théâtre contemporain :

Depuis 1999, le Bureau du Théâtre et de la Danse de l'Institut français d'Allemagne, le Goethe-Institut, Beaumarchais Paris et la fondation DVA-Stiftung de Stuttgart s'associent chaque année pour attribuer des bourses pour la traduction de pièces contemporaines allemandes et françaises qui ont marqué le théâtre de leur pays d'origine. Ce programme contribue très concrètement à faciliter les projets de mise en scène et d'édition dans les deux pays voisins et de réussir le « transfert théâtral » entre la France et l'Allemagne.

Depuis 2011, le programme est par ailleurs réalisé en coopération avec la Maison Antoine Vitez, Centre international de la traduction théâtrale.

La candidature peut être déposée par un traducteur/une traductrice, un éditeur ou un théâtre. Les bourses sont attribuées uniquement à des projets de traduction ; la mise en scène, la publication ou la transmission de la pièce devrait être prévue. Un seul projet par candidat-e est accepté.

Date de limite de dépôt de candidatures : le **31 mars 2012**.

www.institutfrancais.de/-buhneundtanz-veroeffentlichen-?lang=de#z

Prix SSA 2012 à l'écriture théâtrale

Attribution sur concours jusqu'à six prix de 6000 francs chacun récompensant des auteurs de pièces de théâtre inédites et originales. En plus du prix, le fonds culturel SSA contribue également aux frais de la représentation publique des pièces lauréates avec un montant de 10 000 francs (à condition que l'auteur de la pièce soit un membre de la SSA ou le devienne). La date limite pour la soumission du texte (sous pseudonyme) est le **15 août 2012**.

<http://www.ssa.ch/portrait/culturel/actionsspectacles.html>

AGENDA

- 18 nov. au 4 déc. 2011 Spielart 2011, Munich, Allemagne, www.spielart.org
- 25 nov. 2011 Forum de Pro Helvetia : « La médiation culturelle : outil de marketing ou incitation au changement ? », Berne, www.prohelvetia.ch/Forums-sur-la-mediation-culturelle
- 20 janv. 2012 Forum de Pro Helvetia : « La médiation culturelle sauvera-t-elle le monde (de la culture) ? », Bâle, www.prohelvetia.ch/Forums-sur-la-mediation-culturelle
- 1^{er} mars 2012 Forum de Pro Helvetia : « L'éternelle question : qui finance la médiation culturelle ? », Bienne, www.prohelvetia.ch/Forums-sur-la-mediation-culturelle
- 27 mars 2012 Journée mondiale du théâtre, www.world-theatre-day.org
- 28 au 31 mars 2012 IETM – Spring Plenary Meeting, Copenhague, www.ietm.org
- 11 au 15 avril 2012 53^e Bourse Suisse aux Spectacles de l'atp, Thoune, www.ktv.ch
- 12 avril au 5 mai 2012 Steps#13, Festival de danse, Suisse, www.steps.ch
- 3 au 13 mai 2012 AUAWIRLEBEN, Bern, www.auawirleben.ch
- 4 au 20 mai 2012 Rencontre théâtrale Berlin, Allemagne, www.theatertreffen-berlin.de
- 6 au 13 mai 2012 SPOT, 25^e festival suisse de théâtre jeune public, Biel/Bienne, www.astej.ch/fr/projets/spot
- 8 au 10 juin 2012 Theatertage Aarau, www.theatertage.ch
- 13 au 17 juin 2012 Figura Theaterfestival, Baden, www.figura-festival.ch
- 29 juin au 7 juillet 2012 Belluard Bollwerk International, Fribourg, www.belluard.ch
- 9 août 2 sept. 2012 Edinburgh International Festival, Grande-Bretagne, www.eif.co.uk
- 16 août 2 sept. 2012 Zürcher Theater Spektakel, www.theaterspektakel.ch
- 30 août 8 sept. 2012 Internationales Theaterfestival Basel, www.kaserne-basel.ch
- 21 sept. au 14 oct. 2012 Steirischer Herbst, Graz, www.steirischerherbst.at
- 6 au 11 nov. 2012 euro-scene, 22^e festival du théâtre contemporain européen, Leipzig, www.euro-scene.de
- 9 au 17 nov. 2012 6^e Secundo Theaterfestival, Aarau, www.secondofestival.ch

La prochaine Newsletter paraîtra en mars 2012. Claudia Galli et Verena Ledergerber du bureau se réjouissent de recevoir vos appels d'offres et informations : info@a-c-t.ch.